

N° D'ORDRE : 2019-126

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 23

Pouvoirs : 05

Excusés : 01

Absents : 00

*Qui ont pris part
à la délibération : 28*

Date de convocation : 20 Septembre 2019

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h40, participe à partir du point n°1) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h51, participe à partir du point n°1) - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Severyn – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise (arrivée à 19h49, participe à partir du point n°11) à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Rémy à M. HOEHN Gérard - Mme MATHIVET Séverine à M. MARIN Michel - M. GRAZIANI Frédéric à M. LHOMME Bernard.

Excusée : Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h53, participe à partir du point n°2).

Absent

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

1 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – 2019

Monsieur le Maire donnera la parole à Monsieur BALLESTER, 1^{er} Adjoint lequel expliquera que la décision modificative n°1 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la Commune depuis le vote du budget primitif. La décision modificative n°1 correspond à des ajustements sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement :

Sur la section de fonctionnement :

- Nécessité d'augmenter de 60 000 € le chapitre 011 sur le compte 60612 (Energie – Electricité) afin de prendre en charge les frais de fluide d'ici à la fin de l'année. En effet, certaines factures d'électricité n'avaient pas été adressées à la commune au cours de l'exercice budgétaire 2016 et 2017. Ces frais concernent notamment l'alimentation en électricité de la nouvelle cuisine centrale.
- Nécessité d'augmenter de 20 000 € le chapitre 011 sur le compte 60632 (achats de petits équipements) afin de prendre en charge les dépenses liées aux petits équipements nécessaires au reboisement (matériels pour les scolaires...).
- Nécessité d'inscrire la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement versée en 2018 à la Métropole TPM. Cette

dépense n'avait pas été prévue au budget. Le montant s'élève à 13 994 €. Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite en dépense de fonctionnement au chapitre 042 et au chapitre 040 en recette d'investissement.

- A la demande de M. le Trésorier Principal, nécessité d'amortir des biens amortis partiellement sur les exercices 2014 à 2018 pour 15 665 €. Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite en dépense de fonctionnement au chapitre 042 et au chapitre 040 en recette d'investissement.

Sur la section d'investissement :

- Il sera proposé de réduire de 20 000 € les crédits affectés sur l'opération 201103 (Acquisition immobilière) et de les affecter sur l'opération 2011-02 (Accessibilité PMR) afin de permettre la réhabilitation des WC de l'école de plongée, Plage Sainte Asile.
- Il sera également proposé d'inscrire une réduction de 60 000 € des crédits affectés sur l'opération 53 « divers travaux bâtiments » dans la mesure où le coût des travaux réalisés sur l'exercice est inférieur aux prévisions budgétaires.
- Il sera proposé de réduire à hauteur de 20 000 € les crédits affectés sur l'opération 201601 (Forts) dans la mesure où certains travaux ne pourront être réalisés sur l'exercice 2019.
- A la demande de M. le Trésorier Principal, nécessité d'amortir des biens amortis partiellement sur les exercices 2014 à 2018 pour 15 665 €. Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite en dépense de fonctionnement au chapitre 042 et au chapitre 040 en recette d'investissement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement et la section d'investissement, il sera proposé de réduire le virement de section (chapitre 023 et chapitre 021) à hauteur de 109 659.00 €.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant (en €)
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
D	F	FIN	01	6811		FIN	020-1	DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	29 659,00
D	F	DST	020	60612		DST	020-001	ENERGIE - ELECTRICITE	60 000,00
D	D	DST	833	60632		DST	833-4	ACHATS DE PETITS EQUIPEMENTS	20 000,00
D	F	FIN	01	023		FIN	020-1	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 109 659,00
SECTION D'INVESTISSEMENT									
D	I	DST	020	21318	201103	DST	020-001	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-20 000,00
D	I	DST	020	2135	201102	DST	020-001	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	20 000,00
D	I	DST	020	21318	201601	DST	020-18	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-20 000,00
D	I	DST	020	2135	53	DST	020-001	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS,	-60 000,00

								AMENAGEMENTS CONST.	
R	I	FIN	01	28041582		FIN	020-1	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	29 659,00
R	I	FIN	01	021		FIN	020-1	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	- 109 659,00

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la présentation synthétique des éléments financiers.

DECIDE PAR 25 POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. COIFFIER, PAPINIO, CORNU).

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1^{er} octobre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT